

**SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance ordinaire**

**du 11 décembre 2017 - 20 heures 00**

Le 11 décembre deux mil dix-sept, à vingt heures, le Conseil Municipal de CIEZ, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel PRÊTRE, Maire.

Etaient présents : Mr Jean-Michel PRÊTRE, Mr Frédéric PRÊTRE, Mr Jean-Marie DUMEZ, Mr Jean RATEAU, Mr Jean Claude DETABLE, Mr Michel MAROTTE, Mr François DENIZOT, Mr Lambert BONDON, Mr Johann TREUILLET, Me Marie-José MARQUES.

Etait absente : Me Nathalie BONNARD qui a donné procuration à Mr François DENIZOT.

Secrétaire de séance : Mr Frédéric PRÊTRE

\*\*\*\*\*

Après avoir vérifié le quorum et procédé au contrôle des délégations de vote M. le Maire ouvre la séance.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 13 NOVEMBRE 2017**

Le compte rendu du 13 novembre 2017 distribué aux membres du Conseil Municipal est adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

**> CREATION D'UN SERVICE COMMUN D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF - délibération 2017/038**

**Rappel du contexte**

La Communauté de Communes Loire, Vignobles et Nohain exerce depuis le 1er janvier 2017 par le jeu de l'exercice différencié la compétence assainissement collectif sur l'ancien territoire du Donziais et la compétence assainissement non collectif sur tout le territoire intercommunal. Malgré des discussions parlementaires, la compétence assainissement demeure un bloc insécable en tant que compétence optionnelle. Tout EPCI qui exerce la compétence assainissement collectif doit l'étendre à l'intégralité de son territoire au 1er janvier 2018. La collectivité et les communes de notre territoire ne sont pas prêtes techniquement et politiquement pour cette mutation qui requiert la maîtrise technique des équipements, de leur exploitation, des modes de gestion et une réflexion sur le portage politique en matière de mode de gestion, d'approche tarifaire et de relations aux usagers.

Afin de garantir une continuité de service et un maintien de la mise en œuvre de la compétence à l'identique en 2018, la Communauté de Communes doit clarifier ses compétences d'ici la fin de l'année et choisir le portage juridique qui convient. Lors du Conseil communautaire du 1er décembre 2017, l'assemblée a délibéré en faveur du retour de la compétence aux communes.

Au-delà du retour de la compétence, un projet de service commun a été choisi pour mutualiser le portage de la compétence assainissement collectif des communes de Cessy les Bois, Châteauneuf Val de Bargis, Ciez, Colméry, Couloutre, Donzy, Perroy.

Le projet sera soumis au Conseil communautaire le 12 décembre 2017.

Sur le plan des ressources humaines, les communes ne disposent pas d'agents à temps complet sur ce service, aussi cela n'occasionne pas de transfert de personnel de plein droit vers la CCLVN mais nécessite la mise en place de mises à disposition de service auprès de la Communauté de Communes.

Les agents étant communaux, les mairies doivent saisir le Comité Technique du Centre de Gestion au préalable pour avis dans cette procédure avant de délibérer et de s'engager sur ce service commun ainsi que sur les mises à disposition de service qui s'y rattachent.

Le dossier a également été soumis au Comité Technique communautaire le 28 novembre 2017 et a recueilli un avis favorable.

La convention de service commun assainissement collectif jointe en annexe précise les modalités de fonctionnement de ce service qui serait appelé à exister du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2019.

Vu la saisine pour avis du Comité technique prévu le 13 décembre 2017,

Il est proposé :

- DE CREER un service commun assainissement collectif à compter du 1er janvier 2018,
- D'AUTORISER le Maire à signer la convention de service commun jointe en annexe,
- D'AUTORISER le Maire à signer les conventions de mises à disposition de service avec les communes citées ci-dessus,
- D'AUTORISER le Maire à signer tous les actes afférents.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité donne un avis favorable aux différentes propositions ci-dessus énoncées.

**➤ SIGNATURE D'UNE CONVENTION RELATIVE A L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET ACTES D'URBANISME A COMPTER DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2018 - délibération 2017/039**

Mr le Maire propose au conseil municipal l'adhésion au service d'instruction des autorisations et actes d'urbanisme qui sera créé par le Conseil départemental de la Nièvre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité DECIDE :

- D'ADHERER au service d'instruction des autorisations et actes d'urbanisme créé par le Conseil départemental de la Nièvre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.
- D'AUTORISER Mr le Maire à signer la convention mise en place ayant pour objet de fixer les modalités organisationnelles, administratives, juridiques, techniques et financières de ce service.

**➤ CANDIDATURES AU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE**

La commission du personnel informe le Conseil Municipal qu'elle est en cours de recrutement et qu'il reste encore des candidats à rencontrer avant de statuer.

**➤ REPRISE DU CAFE « LE RUISSEAU »**

Sur les 4 éventuels repreneurs, 2 ont finalement trouvé autre chose.  
2 restent donc à contacter et une autre piste est en cours.

Nettoyage du café. Les sociétés BONNOT à Clamecy et Jack Net à Cosne vont être contactées.

**➤ D.C.E. 2017 AFFECTATION DE LA DOTATION CANTONALE D'EQUIPEMENT - délibération 2017/040**

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'une dotation de 6 691,00€ a été attribuée par la Conseil Départemental à la commune de Ciez.

Il propose au Conseil Municipal l'attribution de cette dotation pour les travaux de voirie (enrobé) réalisés en 2017

Montant de l'opération : 81 001,06 € HT ( soit TTC 97 201,27€)

Fonds propres : 74 310,06€

D.C.E. 2017 : 6 691,00€

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'attribuer cette dotation aux travaux de voirie (enrobé) réalisés en 2017.

**AFFAIRES DIVERSES**

- Dépôts sauvages près des conteneurs : l'amende évoquée au précédent CM ne sera pas appliquée pour cette fois-ci. Un courrier d'avertissement va être adressé.
- Dossier des citernes à incendie à monter pour l'année prochaine (achat de terrains, devis....pour les Naslots, les Pautrats, Vrillon).
- Une opération « Fenêtre ouverte » le 15 décembre 2017 devant chez Chantal AUBERT.
- Marie-José MARQUES rappelle que la Pompe rue de Cosne est à réparer et le caniveau à nettoyer.
- Une demande va être adressée par la mairie à chacune des associations communales pour les subventions 2018.
- Les enfants de l'école de Ciez remercient Mr le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal pour l'acquisition du vidéoprojecteur.

La séance est levée à 22h00

Le Maire, JM PRÊTRE

